



**Bureau communautaire  
Mardi 27 Février 2024**

**DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 6**

**Nombre de votants : 6**

**Présents :** M. Claude REVEL, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, M. Bernard COSTE, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

**Absents :** M. Francis BARDEAU, Mme Isabelle SILHOL, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD.

**Rapporteur :** M. Claude REVEL.

**Demande de subventions – Pôle Eau et Environnement/Service GEMAPI – Demande de financements pour les études et actions de prévention ou de protection contre les risques naturels des collectivités territoriales**

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2020.09.29.12 en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais, à travers son projet de territoire 2020-2030 a souhaité « Engager une réflexion sur un mode de gestion concerté des eaux de ruissellement » (Action#2) dans le cadre de l'Axe #1 « Un territoire durable », de l'Enjeu #2 « Protéger la biodiversité et lutter contre les inondations », de l'Objectif opérationnel #3 « Lutter contre tous les types d'inondations ».

Contextuellement, le secteur de Canet, avec un bassin versant du Garel et du Lieutre qui s'étend en amont sur les communes de Clermont l'Hérault, Brignac et Nébian, est connu pour sa vulnérabilité au risque d'inondation par ruissellement et par débordement, comme cela s'est vérifié lors des épisodes de 2014, 2015 et 2019.

Une étude du ruissellement sur le bassin versant du Garel et du Lieutre, permettrait d'appréhender de façon globale le risque inondation sur le secteur et de mettre en exergue un panel de solutions à mettre en œuvre suivant les domaines de compétences en jeu (GEMAPI, Aménagement, voirie, gestion de crise...).

L'objectif principal est :

- D'améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation par ruissellement et débordement et les risques associés,
- De caractériser les zones inondables et les enjeux potentiellement impactés sur le secteur,
- De définir une stratégie globale opérationnelle de gestion du risque inondation sur l'ensemble du secteur.

L'objectif secondaire est d'améliorer la gestion de crise en intégrant les éléments dans les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des 4 communes concernées.

**Plan de financement prévisionnel de l'opération et le suivant : 109 475 € HT :**

Libellés des subventions sollicitées	Montant Subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la Subvention demandée
Etat	109 475€	50%	54 737.50€
Conseil Régional	109 475€	20%	21 895.00€
Département de l'Hérault	109 475€	10%	10 947.50€
Total des aides publiques (80%)			87 580.00€
Montant HT en Autofinancement (20%)			21 895.00€
Coût de l'opération HT			109 475.00€

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** le financement auprès de l'Etat pour un montant de Cinquante-Quatre-Mille-Sept-Cent-Trente-Sept-Euros-et-Cinquante-Cts (54 737.50€), du Conseil Régional pour un montant de Vingt-et-Un-Mille-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Quinze-Euros (21 895€) et du Conseil Départemental pour un montant de Dix-Mille-Neuf-Cent-Quarante-Sept-Euros-et-Cinquante-Cts (10 947.50€).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 27 Février 2024

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL